

Conditions générales du contrat de l'INSIDER CARD

Émettrice de la carte: PKZ Burger-Kehl & Co. AG, boîte postale, 8010 Zurich.
Le genre masculin se réfère indifféremment à la forme masculine et féminine.

1. Carte

L'INSIDER CARD est personnelle, non transmissible et, dans le cas où vous avez reçu une INSIDER CARD dotée d'une fonction de paiement, à signer au stylo à bille immédiatement après réception dans l'espace prévu à cet effet au verso de la carte. Dans votre propre intérêt, l'INSIDER CARD doit être conservée soigneusement et protégée contre l'accès de tiers non autorisés.

2. Option de paiement

PKZ Burger-Kehl & Co AG (dénommée ci-après «PKZ») est l'émettrice de l'INSIDER CARD et vous octroie dans la mesure du possible une option de paiement sur votre compte Insider conformément aux présentes conditions générales du contrat. L'INSIDER CARD peut ainsi être utilisée comme moyen de paiement sans espèces auprès de toutes les filiales PKZ MEN et PKZ WOMEN en Suisse ainsi que sur PKZ.CH. L'octroi de cette option de paiement est soumis au résultat positif de l'examen de la capacité de contracter un crédit. Vous déclarez consentir à ce que PKZ puisse transférer à des tiers l'exécution de ses obligations en vertu du présent contrat.

2a. Examen de la capacité de contracter un crédit

À partir d'une limite de crédit de CHF 500.–, PKZ est dans l'obligation légale de procéder à un examen approfondi de la capacité de contracter un crédit. Pour ce faire, une demande sur la base des informations fournies sur la situation des revenus ainsi qu'une demande sont adressées nommément à une société externe de renseignements économiques et d'informations sur la solvabilité ou au centre de renseignement sur le crédit à la consommation (IKO). Le titulaire/demandeur de la carte autorise PKZ ou l'entreprise partenaire mandatée par PKZ à se procurer tous les renseignements nécessaires pour l'examen de la capacité de contracter un crédit ainsi que la conclusion et l'exécution de ce contrat. PKZ se réserve le droit de refuser votre demande d'octroi d'une option de paiement, sans avoir à motiver sa décision.

2b. Limite de crédit

Votre limite de crédit vous est communiquée lors de la remise de l'INSIDER CARD. Celle-ci s'élève au maximum à CHF 3000.–. Les facteurs déterminants pour l'attribution et le maintien de la limite de crédit sont la solvabilité générale ainsi que le respect des conditions de remboursement. PKZ est en droit de modifier à tout moment la limite de crédit accordée et de vous le notifier par écrit. Vous êtes également en droit de demander vous-même à tout moment également un ajustement de votre limite de crédit. PKZ décide librement de l'acceptation ou du refus de votre demande. Vous vous engagez à n'avoir recours à la fonction de paiement de l'INSIDER CARD que dans la mesure où vous êtes apte à effectuer le remboursement conformément au contrat.

2c. Droit d'annulation/Résiliation du contrat de crédit

Vous pouvez révoquer le contrat par écrit dans un délai de 14 jours après signature en envoyant une déclaration écrite par voie postale.

2d. Signature sur le ticket de caisse/paiement sur le magasin en ligne

Par l'apposition de votre signature sur le ticket de caisse ou la saisie du code de sécurité (CVC) de votre INSIDER CARD et le déclenchement du paiement dans la boutique en ligne, vous donnez votre accord à PKZ pour débiter votre compte Insider. Vous acceptez de tels débits et par là même la créance correspondante.

2e. Facture, responsabilité et modalités de paiement

Tous les achats de produits et de prestations de services vous sont facturés mensuellement (relevé de compte). Les taxes prélevées s'entendent TVA comprise. Le relevé de compte mensuel est considéré comme approuvé si aucune réclamation écrite ne parvient à PKZ dans un délai de 30 jours à compter de la date

d'enregistrement du relevé de compte au sein de PKZ. Toute réclamation pour prestations de services insatisfaisantes ou produits défectueux doit être adressée directement auprès de la filiale où l'achat en question a été effectué. Pour de tels produits ou prestations, votre obligation de régler votre créance conformément au relevé de compte continue de perdurer et ce, indépendamment de vos réclamations.

Si l'INSIDER CARD ne peut pas être utilisée ou si le compte Insider est provisoirement indisponible, vous ne disposez d'aucune prétention à des dommages et intérêts. Après réception du relevé de compte, vous avez le choix entre deux possibilités pour le paiement du solde de la facture:

a) Règlement du solde total de facture dû conformément au relevé de compte. Ce paiement doit être effectué au plus tard le dernier jour du mois calendaire au cours duquel le relevé de compte a été établi.

b) Paiement d'un montant au choix lequel doit cependant correspondre à 10% au moins du solde de la facture tel qu'indiqué dans le relevé de compte (au minimum CHF 50.– ou le solde de facture à recouvrer si celui-ci est inférieur à CHF 50.–). Ce paiement doit être effectué au plus tard le dernier jour du mois au cours duquel le relevé de compte a été établi.

Pour le mode de paiement b) ainsi que pour les paiements d'arriérés, PKZ perçoit un intérêt annuel de 11,9% sur le solde du compte à recouvrer, à compter de la date de l'échéance. Si vous dénoncez le contrat dans les quatorze premiers jours, le mode de paiement a) s'applique à toutes les dépenses effectuées durant pendant cette période. Si vous n'avez pas procédé aux paiements selon a) ou b) dans les délais cités plus haut, vous serez mis en demeure sans rappel de paiement (affaire à terme fixe). Lors du premier retard de paiement, le prochain relevé de compte comprendra, outre les montants des factures non payées, les nouveaux montants de facture ainsi que les intérêts accumulés seront perçus, des frais de rappel à hauteur de CHF 20.– seront également facturés. Après un second retard de paiement, de nouveaux frais d'un montant de CHF 20.– seront facturés. En cas de défaut de paiement, PKZ pourra bloquer l'INSIDER CARD et d'éventuelles cartes supplémentaires et facturés des frais de blocage à hauteur de CHF 10.– par carte. Tous les autres frais liés au recouvrement de la créance seront à votre charge. Des frais de dossier de CHF 10.– seront facturés en sus pour d'éventuelles recherches d'adresse et pour les notes de recouvrement en retour LSV/DD.

3. Perte

Signalez immédiatement la perte ou le vol de votre INSIDER CARD: tél. 0848 759 759, fax 044 736 33 00 ou e-mail insider@pkz.ch. Vous répondez intégralement et sans réserve de toute utilisation de votre INSIDER CARD jusqu'au moment où la perte est communiquée, ceci au maximum dans le cadre de votre limite de crédit et également en cas d'utilisation abusive par des tiers. Dès l'enregistrement par PKZ de votre avis de perte, vous ne répondez plus d'une éventuelle utilisation abusive de votre Insider Card par des tiers.

4. Information à propos de la protection des données

Vous déclarez consentir à ce que nous enregistrions et traitions les données portant sur votre personne et nécessaires pour l'exécution du contrat (informations nommément personnelles, données de solvabilité et activités). L'objectif visé par le traitement de vos données consiste à la satisfaction des termes du contrat, de l'exécution du paiement, de la mise à disposition et la vente de produits ainsi que l'optimisation de services, de la vérification de l'identité et de la solvabilité, des objectifs de marketing et d'analyse. La déclaration de confidentialité PKZ est disponible à l'adresse pkz.ch/protection-des-donnees. Elle fait partie intégrante de ces conditions de participation et présente de manière détaillée le traitement des données ainsi que vos droits.

5. Résiliation

L'INSIDER CARD peut être résiliée à tout moment par l'une ou l'autre des deux parties, par écrit et sans délai de préavis. Une fois la résiliation effectuée, la carte ne doit plus être utilisée sous peine de dommages et intérêts. Cependant, jusqu'à ce que votre résiliation parvienne à PKZ, vous continuez à répondre de son utilisation ou de son utilisation abusive. Des créances encore ouvertes sont à régler indépendamment de la résiliation conformément aux modes de paiement spécifiés à l'alinéa 2e. La restitution à PKZ de l'INSIDER CARD a valeur de résiliation. PKZ est en particulier en mesure de résilier avec effet immédiat par écrit l'option de paiement de votre INSIDER CARD si vous présentez des retards dans vos paiements. Les retards de paiement ont pour conséquence le blocage immédiat de l'option de paiement de votre INSIDER CARD laquelle perd sa validité. Le paiement du solde restant est échu dans les 10 jours. Dans tous les cas, l'intérêt annuel reste également dû après la résiliation de l'option de paiement de l'INSIDER CARD jusqu'au remboursement complet des montants encore dus à PKZ, et qui n'ont pas été réglés dans le délai imparti.

6. Modifications/Communications

PKZ se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales du contrat au moyen d'une notification écrite. Toute modification est considérée comme acceptée si vous ne la contestez pas par écrit auprès de PKZ Burger-Kehl & Co AG, boîte postale, 8010 Zurich, dans un délai de 10 jours à compter de la réception de la modification. Par ailleurs, des modifications des présentes conditions générales du contrat peuvent être effectuées uniquement par écrit. Tout changement de nom ou d'adresse ainsi que des changements de votre situation en matière de revenu ou de fortune susceptibles d'influer sur votre capacité de crédit sont à signaler immédiatement, par écrit, à PKZ.

7. Dispositions finales

La nullité de certaines dispositions des présentes conditions générales du contrat n'affecte en rien la validité et la force obligatoire des autres dispositions. Le présent contrat est soumis au droit suisse. L'unique instance compétente est le tribunal de de Zurich. Les juridictions compétentes contraignantes sont réservées.

Urdorf, le 1er janvier 2020

**CONDITIONS GÉNÉRALES ÉGALEMENT
DISPONIBLES SUR WWW.PKZ.CH/FR/44-AGB**